



**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2011**

Présents :

Messieurs ZOUTE, BUISSE, VALLIN, DECALONNE, DELBROUCQ, FROISSANT, BARBE, CHIAREL DENNIN, DUBOIS, LEPERS, LEUILLETTE, MERLIN, POILLOT, RONDOUX

Mesdames BRASIER, LEFROU, MOTTE, PEREIRA, SAILLIOT, VANBAELINGHEM

Absents excusés :

Madame MELI procuration Madame SAILLIOT
Madame TURBELIN procuration Madame PEREIRA

Absent : Néant

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur David VALLIN

L'Assemblée observe 1 minute de silence en hommage à Madame SORLIN ancienne Maire Adjointe décédée dans sa 98^{ème} année.

Le compte rendu de la séance du 17 Juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Décisions : NEANT

2011 / 4 / 1 JURY CRIMINEL TIRAGE AU SORT :

	N° de page	N° de ligne	Nom et Prénom
N° 1	214	6	MAYOR épouse BRIQUET Fabienne
N° 2	60	2	CONSTANT Yves
N° 3	255	5	ROBILLART Sébastien
N° 4	171	2	JAMELOT Philippe
N° 5	114	7	DEVOS épouse PIETERS Françoise
N° 6	177	9	LAMBELIN Francis

2011 / 4 / 2 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA : SIMERE

Monsieur le Maire expose : la Loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a pour objectif la simplification de la carte intercommunale, la mutualisation des moyens et la rationalisation des périmètres au moyen du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le projet relatif au SIMERE consiste en une fusion avec 4 autres syndicats d'électricité : le Syndicat d'Electricité de la Région de Radinghem, le Syndicat d'Electrification de la Région de Mons-en-Pévèle (SERMEP), la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) et le Syndicat d'Electrification de Lecelles et des environs. En effet, l'un des axes du SDCI est d'aboutir à une organisation renforcée autour de compétences techniques.

Compte tenu que le SIMERE correspond déjà aux enjeux définis par le SDCI, le projet de fusion, sans améliorer la situation des communes adhérentes, ne pourrait que lui être défavorable.

- Les statuts et les compétences diffèrent.

- Se posent des problèmes de cohérence territoriale

- La constitution d'un syndicat de 122 communes peuplées de 615 000 habitants, et ayant une superficie beaucoup plus étendue que le SIMERE poserait un sérieux problème en termes de proximité et de réactivité.

- La ligne de conduite du SIMERE a toujours été de recueillir l'adhésion de toute commune de la métropole sur la base du volontariat, et non par la contrainte.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Avis défavorable à l'unanimité sur le projet de SDCI : SIMERE

2011 / 4/ 3 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA : LMCU :

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 16 Décembre 2010 vise à achever et rationaliser la carte intercommunale, que ce soit en ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine) ou en ce qui concerne les autres EPCI tels que les syndicats (syndicats intercommunaux – SIVU ou SIVOM, syndicats mixtes).

Au niveau de l'arrondissement de Lille, le projet de SDCI répertorie à ce jour 58 structures intercommunales : 6 EPCI à fiscalité propre (dont Lille Métropole) et 52 syndicats.

Le projet de SDCI prévoit à terme 2 EPCI à fiscalité propre et 33 syndicats.

En effet, le projet de SDCI propose une organisation de l'espace intercommunal de l'arrondissement de Lille autour de 2 EPCI à fiscalité propre :

- Une communauté urbaine : Lille Métropole fusionnée avec la communauté de communes des Weppes (CCW). Lille Métropole regrouperait alors 90 communes représentant 1 129 433 habitants.

- Une communauté de communes élargie par fusion de la communauté de communes du Pays de Pévèle, du Carembault, de la Haute-Deûle, du Sud Pévélois et de deux communautés de communes situées sur l'arrondissement de Douai à savoir Espace en Pévèle et Cœur de Pévèle. Cette nouvelle entité intégrera une commune isolée (Pont-à-Marçq). La communauté de communes à l'issue de la fusion regrouperait 43 communes représentant 113 746 habitants.

La rationalisation de la carte syndicale passerait quant à elle par des fusions de syndicats à compétence technique :

- fusion avec le syndicat mixte USAN de 13 syndicats hydrauliques situés sur le territoire des arrondissements de Lille, Dunkerque, Valenciennes,

- 12 syndicats d'assainissement et d'eau potable avec le SIDEN-SIAN,

- 5 syndicats d'électrification, dont l'un a son siège à Douai,

- 2 syndicats mixtes compétents en matière de collecte et traitement des déchets (en dehors de Lille Métropole).

Le projet de SDCI prévoit en outre la dissolution de 6 syndicats dont l'activité est réduite (dont 4 situés entièrement sur le territoire de Lille Métropole).

La Commune de CHERENG approuve les objectifs de rationalisation de l'intercommunalité en termes d'efficacité de l'intervention publique, d'optimisation des moyens humains, financiers et matériels, de cohérence territoriale mais doit cependant tenir compte des réalités des bassins de vie des différents territoires de la métropole.

Conformément au principe de la libre administration des collectivités territoriales et, partant, de la liberté de Lille Métropole et des communes composant l'établissement public de coopération intercommunale:

- c'est aux assemblées délibérantes de Lille Métropole et des communes qui la composent de décider de son périmètre et à ce titre elles ne doivent pas se voir imposer des fusions autoritaires d'autres communes ou communautés de communes n'en ayant pas fait la demande ;

- les fusions envisagées de certains syndicats entraînent des conséquences directes pour la commune de CHERENG à différents niveaux (financier, compétence exercée avec un impact sur le service à l'habitant, cohérence géographique d'intervention, personnel, ...) sans qu'une concertation ait eu lieu et sans connaissance de cause précise des conséquences.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Avis défavorable à l'unanimité sur le projet de SDCI : LMCU

2011 / 4 / 4 SUBVENTION ASSOCIATION D'AIDE A L'HUMANITAIRE :

Il est proposé au conseil d'accorder une subvention de 750 € à l'Association d'Aide à l'Humanitaire

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Proposition votée à l'unanimité

Questions et informations diverses:

- * Monsieur le Maire donne l'information suivante : Monsieur Jean-Louis DECALONNE est proposé pour être le délégué de l'administration au sein des commissions chargées de la révision des listes électorales politiques.
- * Monsieur Thierry RONDOUX fait appel aux volontaires pour participer à l'organisation du 14 Juillet.
- * Monsieur Benoit LEPERS la distribution du bulletin municipal est prévue le 09/7/2011 et se fera en même temps que le guide de rentrée.
- * Monsieur Jean-Louis DECALONNE la ducasse est prévue le 09/10/2011.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.